

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 16 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

**Présents** BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

**Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)**

BOUSSICAULT Gérald	à BOYER Emilie
LABORDERIE Philippe	à CHOUTEAU Edith
LECACHEUR Julien	à VIGNER Jean-Philippe
PICARD Corinne	à LECOMTE Delphine
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

**Absent excusé**

LIZE Didier
-------------

**Absents**

DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, RETHORE Jacqueline, SOURICE Corinne
--

**Secrétaires de séance**

LANGLOIS Danielle et LECOMTE Delphine

**Convocation adressée le 10 décembre 2025, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 17 décembre 2025, article L.2121.25 CGCT**

**25SE1612-08 | Aménagement – ZAC des Mazeries/Waldeck Rousseau « Écoquartier de la Monnaie » - Approbation du compte rendu d'activités à la collectivité (CRAC) au 31.12.2024**

Monsieur Jean-Philippe VIGNER, adjoint délégué à l'Aménagement et au Développement économique, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant le Traité de concession signé le 19 juin 2007 confiant à Alter Cités l'aménagement de la ZAC des Mazeries/Waldeck Rousseau « Eco-quartier La Monnaie,

Considérant qu'il convient d'approver le dernier compte-rendu d'activités à la collectivité, en date du 31 décembre 2024, pour la ZAC des Mazeries/Waldeck Rousseau « Eco-quartier de la Monnaie »,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 2 décembre 2024,

**En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2024 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 13 243 000 € Hors Taxes,**
- **Approuve l'état des acquisitions au 31 décembre 2024,**
- **Approuve l'état des cessions au 31 décembre 2024.**

		<b>VOTE</b>	
En exercice	32	POUR	26
Présents	20	CONTRE	0
Pouvoirs	6	ABSTENTION	0
Pris part au vote	26	TOTAL	26
<b>Délibération adoptée à l'unanimité</b>			

**Le maire,  
Jean-Paul PAVILLON**